

Enquête du Pays d'Armagnac sur les habitudes alimentaires

Pour construire une alimentation durable de proximité



Enquête du Pays d'Armagnac sur les habitudes alimentaires

Nous apprenons que le Pays-PETR (1) d'Armagnac lance une première action en ce mois de mai 2020 (pendant la durée du mois), pour concrétiser les décisions prises lors de la conclusion, en 2019, d'un Contrat de transition écologique.

Le Contrat de transition écologique du Pays-PETR d'Armagnac qui a été retenu par la secrétaire d'État Emmanuelle Wargon (2) est dénommé Écoterra. Il est présenté comme innovant afin de démontrer par l'action :

que l'écologie est un moteur de l'économie,

que la transition écologique développera l'emploi local par la « structuration » des filières et la création de formations.

Ceci en agissant avec tous les acteurs du territoire, publics et privés.

Il s'agit de faire de la transition écologique un facteur de compétitivité du territoire dans cinq domaines, dont le premier est l'alimentation durable de proximité (3).

Une enquête par Internet

La finalité de ce travail est d'élaborer un projet alimentaire pour ce territoire rural des quatre intercommunalités du PETR.

Pour ce faire, il faut d'abord connaître les habitudes alimentaires des habitants dudit territoire. C'est pourquoi une enquête est en ligne sur le site de l'association Pimao. Elle consiste en un questionnaire dont les données resteront strictement confidentielles. Pimao garantit que « ces données ne sont utilisées que dans le but d'établir un diagnostic de l'alimentation sur ce territoire et, **en aucun cas**, pour un démarchage commercial ».

Les organisateurs de l'enquête, Le PETR et Pimao souhaitent qu'un nombre minimum de 384 questionnaires leur soient adressés, pour que l'enquête ait une valeur représentative de la population.

Voici le site où figure le questionnaire : (<https://www.pimao.fr/post/une-enquete-du-petr-d-armagnac>). Ce questionnaire commence par des questions permettant de classer les répondeurs dans les catégories socio-économiques classiques.

(1) Le Pays (Pôle d'équilibre territorial et rural de l'Armagnac) comprend les quatre communautés de communes suivantes : Bas-Armagnac, Grand Armagnac, Artagnan en Fezensac et Ténarèze, soit 45 000 habitants. (2) Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire Élisabeth Borne. (3) Les autres sont : la viticulture, l'éco-tourisme et l'éco-thermalisme, l'énergie et la mobilité.

N.B. - La photo du haut de page montre le sénateur Franck Montaqué, la sous-préfète Isabelle Sendrané, la présidente du PETR Élisabeth Dupuy-Mitterrand et le directeur du PETR Philippe Duzé le 17.09.2019, jour du lancement du projet de Contrat de transition écologique.



Élisabeth Dupuy-Mitterrand et Philippe Dudez le 17.09.2019